

L'ex-libris de Balthasar Brennwald

Autor(en): **J.Gt.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **9 (1895)**

PDF erstellt am: **08.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-744881>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Archives HÉRALDIQUES Suisses

Organe de la Société Suisse d'Héraldique
paraissant à Neuchâtel

Adresser les communications à M. JEAN GRELLET
président du Comité de Rédaction.

L'ex-libris de Balthasar Brennwald

Grâce à l'obligeance de la Rédaction des *Archives de la Société française des collectionneurs d'Ex-Libris*, qui a bien voulu nous prêter son cliché, nous sommes en position de donner avec ce numéro des *Archives héraldiques*, une belle planche hors texte d'un intérêt particulier pour l'héraldiste suisse. Il s'agit de la reproduction d'un ex-libris, gravé sur bois, d'un ecclésiastique de Coire et daté de 1502.

Deux exemplaires semblables de cet ex-libris se trouvent dans les incunables suivants de la bibliothèque de Lausanne ; *Grégorius IX, Decretales*, Nuremberg, Koberberger, 1496, et *Gratianus Decratorum*, Argentinae, 1489. — Les ex-libris de cette époque et de cette dimension ne sont pas communs en Suisse, aussi celui-ci mérite-t-il d'attirer notre attention. Il représente, entourant les armes mitrées du propriétaire, l'enfant Jésus, dans les bras de Ste-Anne qui le tend à la Vierge Marie. La figure des deux femmes de Jésus et leurs vêtements sont traités avec habileté et toute la planche a une belle allure, une noble simplicité. En tête se trouve une invocation aux trois personnages du groupe ; l'inscription au pied nous révèle le nom du propriétaire : Balthasar par la grâce de Dieu et du siège apostolique, évêque de Troie, de l'ordre des frères prêcheurs du Couvent de Coire ! Quel était cet évêque ?

Le R. P. Sommervogel a bien voulu communiquer à M. Bouland, président de la Société française des collectionneurs d'ex-libris, les recherches qu'il a faites à ce sujet et desquelles il résulte : que le *Bullarium ordinis prædicatorum* (Rome 1732), tomes IV, contient, page 85, deux bulles d'Innocent VIII, du 16 mai 1494, adressées à frère «*Baldassar Beniwalt, de Walestat.*» Dans la première le Pape le nomme *Episcopus Trojanus, in Phrygia*. Il y est dit que *Balthasar est «ordinis Prædicatorum professor, in theologia lector ac presbyteratus ordine constitutus, vitæ ac morum honestate decorus, etc.,*» et veut qu'après réception de cette bulle, il se transporte dans son nouveau siège mais sans exercer le pouvoir épiscopal hors de la ville et du diocèse de Troie.

Dans la seconde bulle le Pape rectifie la première en ces termes : «*Comme nous avons appris que vous ne pouvez facilement et sans*

grand péril vous transporter dans cette Eglise, qui est *in partibus infidelium*, ni y résider en personne... nous consentons à ce que vous ne vous y rendiez pas et nous vous accordons, après que vous aurez reçu la consécration épiscopale, d'en exercer le pouvoir dans le diocèse de Coire, quand vous en serez requis par le titulaire et qu'il vous en accordera la permission, etc. »

Le nom de cet évêque de Troie, *in partibus*, figure, à ce que M. F. Jecklin, archiviste à Coire, a bien voulu nous communiquer, dans plusieurs actes. Ainsi, le 25 novembre 1491, il consacre l'église paroissiale d'Igels en l'honneur de Notre-Dame; le 18 octobre 1495, celle de Jomils en l'honneur de Saint-Nicolas.

Quant au nom de *Beniwalt* nous supposons qu'il repose soit sur une erreur de la chancellerie romaine, soit sur une lecture fautive de l'auteur du *Bullarium*. M. Jecklin, en effet, lui donne le nom de *Brennwald*, et il est à remarquer que cette orthographe se rapporte parfaitement à l'écusson de notre ex-libris qui représente une forêt ardente (*brenn-wald*) et constituerait ainsi des armes parlantes, dont nous ignorons les émaux. Les lettres I M A dont les trois arbres sont chargés, sont sans doute une adjonction personnelle de l'évêque, représentant les initiales des trois noms Jésus, Maria, Anna, qui figurent dans l'invocation placée en tête de l'ex-libris.

Des familles Brennwald se retrouvent encore dans plusieurs régions de la Suisse orientale. D'après le *Bullarium* l'évêque de Troie serait originaire de *Walestat*. Quelque lecteur des Archives saura peut être nous dire s'il s'agit ici de Waldstatt dans le canton d'Appenzell, ou de Wallenstadt dans celui de St-Gall et si les armes de quelque famille Brennwald sont identiques à celles de Balthasar ?

J. Gt.

Généalogies et Chroniques de famille

(Suite ; voir le numéro d'Octobre).

II

Il ne suffit pas d'avoir fait des recherches et d'avoir trouvé des noms et des dates ; pour pouvoir nous en servir utilement il faut, au fur et à mesure qu'elles nous passent sous les yeux, les transcrire d'une manière rationnelle. Plusieurs systèmes peuvent être adoptés. Le plus primitif consiste à prendre simplement ses notes à la file dans un cahier. Elles ne risqueront pas de s'égarer, mais la mise en œuvre sera un peu fastidieuse, car il faudra feuilleter le cahier, souvent revenir en arrière et faire de nombreux pointages pour ne rien oublier. Il peut cependant suffire pour des notes peu nombreuses. En tout état de cause il serait recommandable de laisser un petit espace entre chaque relevé et de ne les écrire que sur le recto du feuillet, laissant le verso en blanc, ceci afin de pouvoir en tout temps, si le besoin s'en fait sentir, les découper pour les transformer en fiches.

Ce dernier système facilite le classement, aussi pourra-t-on l'adopter dès les débuts en portant chaque inscription sur une fiche spéciale. On peut même pour les relevés de l'Etat civil faire imprimer des cartes qu'il n'y aura plus qu'à remplir. En voici un spécimen :